



**DECISION n°2022-598**

**DELEGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES**

*(Annule la décision 2018-299 et 2018-308)*

**Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,**

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,*

*Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*

*Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012 prononçant la nomination en qualité d'Adjoint des cadres de Mme Sandrine DOLLEANS,*

*Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014 prononçant la nomination en qualité d'Attachée d'Administration de Madame Stéphanie BAILLY,*

*Vu le recrutement en CDI du 11 août 2021 de Monsieur EL KASRI Imad en qualité de directeur adjoint,*

*Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.*

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à Monsieur Imad EL KASRI, en charge des services économiques, à l'effet de signer toutes les décisions, les courriers, les documents administratifs et d'enregistrement se rapportant à l'organisation, à la gestion, et à la continuité générale de la direction fonctionnelle dont il a la charge.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Imad EL KASRI, la délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie BAILLY, Attachée d'Administration, sur le même périmètre que celui visé dans l'article 1.

**Article 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphanie BAILLY, la délégation de signature est donnée à Madame Sandrine DOLLEANS, Adjoint des cadres, à effet de signer :

- Les courriers courants du service (suspension de paiement, litige fournisseur, note d'information, etc...),
- Les autorisations d'absence des agents,
- Les baux et attestations de logements,
- Les bons de commandes





# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

## DIRECTION GENERALE

### **Article 3 :**

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

### **Article 4 :**

Cette décision prend effet à compter du 24 octobre 2022.

Dreux, le 24 octobre 2022

**Imad EL KASRI**

*Directeur adjoint*

**Stéphanie BAILLY**

*Attachée d'Administration*

**Sandrine DOLLEANS**

*Adjoint des cadres*

*Le Directeur*

**H. MONTAMAT**



Copies : I. EL KASRI, S. BAILLY, S. DOLLEANS, Dossier administratif, trésorerie, Préfecture

